

## MEMO

---

**À :** Centre de santé Innuitsivik  
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava

**De :** Dre Marie Rochette, Directrice de santé publique

**Date :** 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Objet :** Levée de l'isolement des travailleurs de la santé et des services sociaux et autorisation de déplacement vers le Nunavik – Mise à jour

---

### ***Test pré-départ***

Le travailleur doit avoir reçu un résultat négatif d'un dépistage PRC-labo ou IDNOW fait dans les 72 heures précédant le déplacement. L'obtention d'un test à la Clinique des voyageurs est fortement recommandée. Lorsque le résultat n'est pas connu ou qu'il n'a pas été possible d'obtenir un test avant le départ, le travailleur devra obtenir un résultat négatif à un test antigénique fait avant le vol. Il devra également obtenir un résultat négatif à un test PCR-labo ou IDNOW fait à son arrivée dans la région avant de débuter le travail. Il restera en isolement en attendant le résultat du test, même s'il a reçu 3 doses de vaccin.

### ***Travailleur en contact avec un cas de COVID-19 avant le départ***

Les travailleurs de la santé et des services sociaux qui sont des contacts significatifs d'un cas de COVID-19 peuvent, dans des situations exceptionnelles, travailler pour éviter les bris de services.

Dans ces situations exceptionnelles, un travailleur de la santé ou des services sociaux peut être autorisé à voyager vers le Nunavik aux conditions suivantes :

- le travailleur n'a pas été exposé à un contact domiciliaire en continu<sup>1</sup>; il s'agit d'un contact non

---

1. Si cette condition ne peut être remplie, il est de la responsabilité du gestionnaire de l'établissement d'évaluer si les conséquences associées au bris de services sont suffisamment importantes pour justifier le déplacement du

domiciliaire ou, s'il agit d'un contact domiciliaire, l'exposition a pu être cessée depuis au moins 3 jours;

- le travailleur a reçu un résultat négatif d'un dépistage PRC-labo ou IDNOW (les tests rapides auto-administrés ne sont pas considérés comme appropriés) fait minimalement 3 jours après la fin de l'exposition au cas de COVID-19<sup>2</sup>;
- le travailleur ne présente aucun symptôme compatible avec la COVID-19 ou a eu un résultat négatif à un test PCR-labo ou IDNOW fait 48 heures ou plus après le début des symptômes;
- des conditions d'hébergement sans contact avec d'autres individus peuvent être assurées;
- Des tests sériés doivent être faits conformément aux recommandations provinciales pour les travailleurs essentiels (dépistage avant l'entrée au travail puis q 2 jours).
- un masque N95 est porté en tout temps lors de la période d'isolement;
- au travail, des mesures sont prises pour isoler le travailleur lorsque possible (éviter le co-voiturage et l'utilisation des aires de repos communes, etc.);
- le travailleur maintient son isolement de 10 jours en dehors du travail, même s'il a reçu 3 doses de vaccin contre la COVID-19;
- le travailleur surveille ses symptômes pendant 14 jours après le contact avec le cas de COVID-19 et peut s'exclure du travail s'il en développe.

Merci de référer à la *directive sur la levée de l'isolement des travailleurs de la santé des établissements du réseau de la santé et des services sociaux*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgsp-018-rev3.pdf>

et à son annexe :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgsp-018-rev3-a1.pdf>



Véronique Morin pour  
Marie Rochette, M.D., M.Sc., FRCPC  
Directrice de santé publique

---

travailleur. Si tel est le cas, le gestionnaire peut fournir une autorisation de déplacement au travailleur et en aviser l'équipe de gestion des entrées.

2. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le résultat du test PCR-labo ou IDNOW avant le départ et que les conséquences associées au bris de services sont suffisamment importantes pour justifier le déplacement, le gestionnaire peut fournir une autorisation de déplacement au travailleur. Ce dernier devra obtenir un résultat négatif à un test antigénique en pré-départ. Il devra également obtenir un résultat négatif à un test PCR-labo ou IDNOW fait à son arrivée dans la région avant de débuter le travail. Il restera en isolement en attendant le résultat du test.